



Droit et indemnités apres demmission

Par **verrieras_old**, le **15/09/2007** à **19:04**

Bjr !

j'ai demissioné le 18 juillet dernier de l'entreprise de mon beau-frere suite a une suite d'outrage verbale de celui-ci evers moi même et mon couple , je l'ai prevenu le lundi soir que je ne reviendrait pas le lendemain et que part consequence je n'effectuerais mon preavis dans notre interet a tout deux.

Je lui est dit que par contre je le lui paierais et il m'a stipulé qu'il n'en serait pas question et qu'on se quittera a l'amiable.

je lui est laissé 1 mois de refflection avec une date d'echeance pour lui regler ce preavis non fait et il se decide maintenant apres 1 mois de plus donc 2 mois de reclamer un dû .

Est il en droit de me reclamer un dû ? et sous combien de temps est il en droit de le reclamer apres ma demission ?